



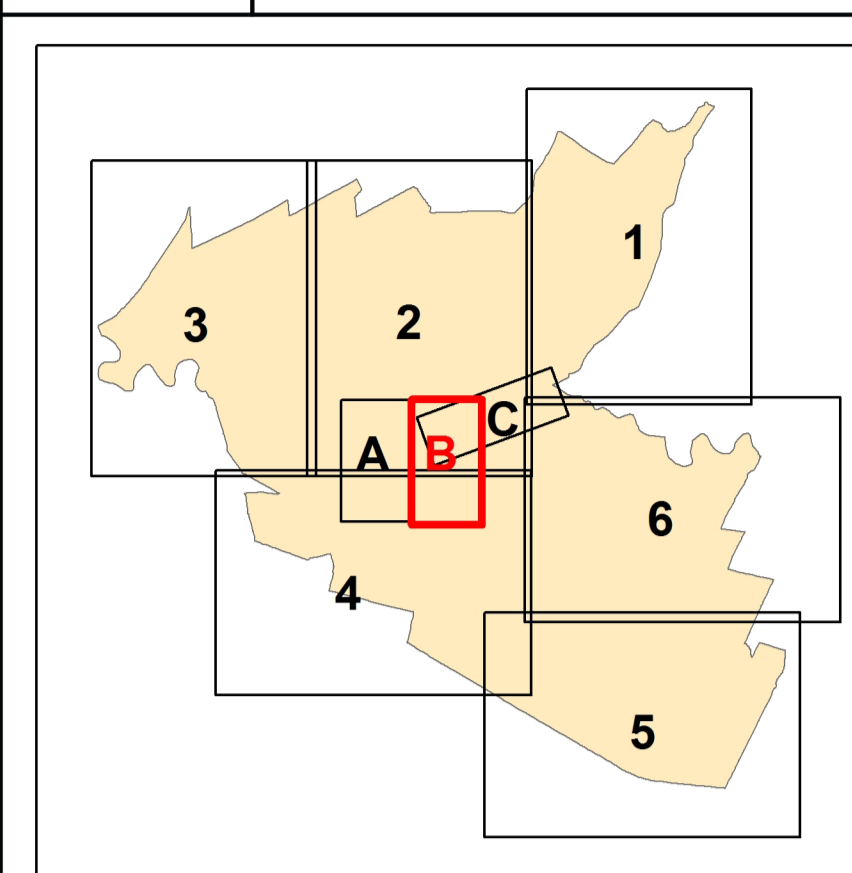
Commune de Marans
PLAN LOCAL D'URBANISME
REVISION N° 3

Prescrit le 25/02/2004 – Arrêté le 27 mars 2012

Echelle
1:2 500

Document graphique de zonage
Zoom sur le bourg EST (B)

Source de fond de plan
Cadastré



Approuvé par le
Conseil Municipal
du
18 décembre 2012



Zones urbaines

- Ua** Tissu urbain du centre ancien
- Ub** Zone urbaine à urbanisme semi-continu, extension du bourg ancien
- Uba** Zone d'habitat peu dense, extension des quais de la Sèvre Niortaise
- Ubc** Zone urbaine à urbanisme semi-continu en secteur d'ancienne carrière
- Ubp** Zone urbaine à urbanisme semi-continu en secteur patrimonial
- Ue** Secteur urbain à vocation d'équipements publics et collectifs
- Uel** Secteur à vocation de loisirs, d'accueil et de tourisme
- Ux** Zone d'activité industrielle et commerciale
- Uxc** Zone d'activité industrielle et commerciale en secteur d'ancienne carrière
- Uy** Zone réservée au service public ferroviaire
- Uz** Zone d'activité des bords de Sèvre

Zones agricoles

- A** Zone agricole
- Ap** Zone agricole de marais en espace remarquable
- Ah** Espace agricole très peu urbanisé (écart, hameau, lieu dit, maison isolée)

Zones d'urbanisation future

- AU** Zone d'urbanisation future
- AUe** Zone d'urbanisation future à vocation d'équipements publics et collectifs
- 1AU** Zone d'urbanisation à moyen terme
- 1AUx** Zones d'urbanisation future (activités commerciales, artisanales, industrielles ou de services)

Zones naturelles

- N** Zone naturelle à préserver
- Nc** Zone d'ancienne carrière non remblayée
- Nh** Espace naturel très peu urbanisé (écart, hameau, lieu dit, maison isolée)
- Nj** Jardins
- Np** Espace naturel en espace remarquable

Prescriptions

- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver, protéger ou à créer
- Espace vert arboré à maintenir, à créer, à renforcer ou à compléter, plantations à réaliser
- Fuseau de nuisances sonores
- Limite Natura 2000
- Zone de saisine A (tout dossier) au regard de l'archéologie préventive
- Zone de saisine B (supérieur à 1000m²) au regard de l'archéologie préventive
- Hydrographie

Information à destination de l'utilisateur : la limite entre les zonages est la médiane de l'épaisseur du tiret

